



ÉLECTIONS CARPIMKO 2022

Agir pour une retraite d'avenir

Comme tous les trois ans, Les élections Carpimko auront lieu aux mois de juin et juillet prochains, échéance ô combien importante pour toutes les infirmières et les infirmiers libéraux. Il s'agit de votre retraite et donc de votre avenir. Nous devons tous nous battre pour renforcer des retraites qui ne sont aujourd'hui pas à la hauteur de notre vie professionnelle. Nous devons également être d'une vigilance extrême face aux réformes annoncées.

Nous devons enfin œuvrer plus globalement pour une juste prise en compte de notre investissement, de notre engagement et de nos compétences auprès de tous nos patients. Nos retraites s'abaissent aussi parce que nos revenus diminuent. Plus d'une dizaine d'années aujourd'hui que nos honoraires sont bloqués, une dizaine d'années que notre pouvoir d'achat se réduit.

Il est particulièrement injuste que nous ne puissions par recueillir les fruits de nos sacrifices professionnels une fois la retraite arrivée, injuste que la pénibilité de notre profession ne soit pas reconnue, injuste que les périodes de maternité ou les coups durs que nous pouvons traverser ne soient pas suffisamment pris en compte. Voter pour notre équipe, c'est voter pour l'action avec pour objectif une véritable reconnaissance de votre profession et de ses spécificités et c'est voter enfin pour un véritable droit au repos. Nous nous y engageons ! ●

NOS 3 PRIORITÉS POUR RENFORCER VOS RETRAITES

1 UNE RETRAITE PROGRESSIVE DÈS 60 ANS ET UNE RETRAITE PLEINE DÈS 62 ANS

L'âge légal de départ à la retraite est de 62 ans mais bien souvent, pour bénéficier d'une retraite à taux plein, il faut travailler jusqu'à 67 ans afin d'obtenir le nombre de trimestres nécessaires. Il faut sortir de cette logique. Les infirmières et les infirmiers libéraux doivent pouvoir partir à la retraite à 62 ans, tous régimes confondus (RB-ASV-RC) et sans décote. De plus, un départ progressif (retraite + activité) doit être possible dès 60 ans pour permettre une transition plus douce. Ce temps sera mis à profit pour préparer sereinement l'arrêt de votre activité, votre cession de patientèle tout en accroissant pleinement nos droits à la retraite. ●

2 UNE RETRAITE QUI PRENNE EN COMPTE LA PÉNIBILITÉ DE NOTRE MÉTIER

Nos conditions de travail sont épuisantes à la fois physiquement et psychologiquement : journées à rallonge, travail de nuit, temps passé en voiture, manipulations de patients lourds, stress et parfois violence... En affrontant en première ligne les pandémies, nous sommes plus que jamais frappés par les burn-outs, les arrêts maladies, les invalidités, les cessations d'activité. Notre d'espérance de vie est inférieure de 3 à 7 ans à la moyenne nationale. Toutes les études démontrent que les infirmières et les infirmiers libéraux sont les plus impactés par la pénibilité de leur métier parmi les soignants. Alors nous bataillons pour que la pénibilité soit prise en compte à la fois dans le montant de votre retraite mais aussi dans un âge de départ plus précoce. ●

3 UNE RETRAITE QUI RESPECTE NOTRE INVESTISSEMENT SANS FAILLE

Les infirmières et les infirmiers libéraux manquent cruellement de considération. Nombreux sont ceux qui baissent les bras et changent de voie faute de reconnaissance. Le respect passe par une retraite digne, qui reflète tout le travail accompli. La CNAM doit participer plus activement à la hausse du niveau de notre retraite et notamment au travers de l'assurance supplémentaire vieillesse (ASV). C'est légitime comme il est légitime que nous conservions la maîtrise de notre avenir. Notre Caisse de retraite doit rester autonome et nous devons conserver la maîtrise totale des réserves que nous avons constituées grâce à nos cotisations. Nous nous opposerons à toute réforme des retraites qui consisterait à transformer notre système par répartition, à toute réforme qui se traduirait par une augmentation massive de nos cotisations ou qui toucherait à notre régime complémentaire. ●